

AMAP DE LA COISE
Contrat d'engagement mutuel 2020
Entre l'adhérent à l'AMAP et le producteur désignés ci-dessous

L'adhérent :
(NOM, Prénom)
Adresse :

Le producteur : Adrien Mazet et Matthieu Gloria
La Ferme du Val Fleury
Jancenay
42140 Chazelles sur Lyon
Courriel : commande@fermeduvalfleury.fr
Portable : 06 59 35 46 42
Production d'œufs, yaourts et crèmes-desserts

Article 1 : Engagement de l'adhérent à L'AMAP

L'adhérent s'engage en son nom à régler d'avance l'achat des produits commandés dans le cadre du présent contrat, validé par L'AMAP DE LA COISE, auprès du producteur précité.

L'adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le règlement intérieur de L'AMAP DE LA COISE et à tenir une permanence de distribution **au moins une fois dans l'année** (inscription sur le planning du lieu de distribution).

En cas d'absence à une distribution pour cas de force majeure (déménagement, changement dans la composition de la famille, modification des conditions d'emploi...), l'adhérent s'engage à prévenir le producteur au moins 7 jours à l'avance, faute de quoi, le panier sera redistribué aux personnes tenant la permanence de la distribution, sans dédommagement possible à l'adhérent.

Article 2 : Engagement du producteur

Le producteur s'engage à produire dans le cadre de la charte des AMAP (disponible auprès du réseau des AMAP de Rhône Alpes, animé par L'Alliance Paysans Écologistes Consommateurs Rhône-Alpes), et à respecter les règles sanitaires pour le transport et la distribution.

Il s'engage à fixer les prix de ses produits en toute transparence. Dans la mesure du possible, il doit répercuter les gains d'un engagement à long terme des adhérents sur le tarif, le volume ou les quantités des paniers livrés.

Il s'engage à être présent régulièrement aux distributions, à expliquer ses méthodes de production et à communiquer activement sur les écarts éventuels entre prévisions et réalisations au fur et à mesure des événements.

En cas d'intempéries ou de force majeure se traduisant par une impossibilité de livrer les produits prévus, il s'engage à informer et à mettre en place des solutions de compensation pour les adhérents. Il devra notamment envisager la possibilité de fournir des paniers plus conséquents ou plus variés à des périodes plus propices. Dans le cas où il ne pourrait plus fournir de paniers, il devra, au choix de l'adhérent, soit rembourser les paniers non livrés, soit faire un avoir sur la saison suivante.

La livraison aura lieu à St Galmier sous le préau de l'école « La Colombe », avenue de la Coise, le mercredi entre **18h et 19h**.

Article 3 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour la période du 1 février 2021 au 31 janvier 2022.
La durée ne pourra être modifiée qu'en cas de force majeure et avec l'accord des parties.

Article 4 : Contenu des paniers

Le producteur s'engage à fournir :

- des paniers d'œufs : 3 œufs (1€), 6 œufs (2€) ou 12 œufs (4€).
- des packs de 6 pots de 125 grammes de yaourts naturels (2€60), aromatisés (2€90) ou brassés aux fruits (3€10).
- des packs de 6 pots de 125 grammes de crèmes-desserts à la vanille ou au chocolat (3€10).

Les parfums des yaourts aromatisés sont panachés aléatoirement avec les saveurs suivantes : vanille, fruits des bois, fraise, abricot, noix de coco, citron et pamplemousse.

Les yaourts brassés aux fruits sont fabriqués à partir des confitures Terr'écic des Monts du Lyonnais. Les parfums sont panachés aléatoirement avec les saveurs suivantes : pêches de vigne, myrtilles, fraise, framboise, abricot.

Les paniers de crèmes-desserts sont soit au chocolat, soit à la vanille (pas de panachage).

Les dates limites de consommation minimum garanties à la livraison sont de 15 jours pour les yaourts et de 10 jours pour les crèmes-desserts.

Article 5 : Tableau prévisionnel des commandes pour la durée du contrat

2021	3-févr.	17-févr.	3-mars	17-mars	31-mars	14-avril	28-avril	12-mai	26-mai	9-juin	23-juin	07-juil.	21-juil.
3 œufs - 1€													
6 œufs - 2€													
12 œufs - 4€													
Pack 6 yaourts naturels - 2€60													
Pack 6 yaourts aromatisés - 2€90													
Pack 6 yaourts brassés aux fruits - 3€10													
Pack 6 crèmes dessert vanille - 3€10													
Pack 6 crèmes dessert chocolat - 3€10													

2021	4-août	18-août	1-sept.	15-sept.	29-sept.	13-oct.	27-oct.	10-nov.	24-nov.	8-déc.	22-déc.	05-janv.	19-janv.	
3 œufs - 1€	Pas de distribution													
6 œufs - 2€														
12 œufs - 4€														
Pack 6 yaourts naturels - 2€60														
Pack 6 yaourts aromatisés - 2€90														
Pack 6 yaourts brassés aux fruits - 3€10														
Pack 6 crèmes dessert vanille - 3€10														
Pack 6 crèmes dessert chocolat - 3€10														

Total de la commande : €, réglée en 12 - 4 - 2 - 1 chèque(s) d'un montant de €.

Les amapiens auront la possibilité de ne pas prendre de paniers œufs 6 fois dans l'année : 3 fois de février à septembre et 3 fois d'octobre à janvier à condition que ces dates soient indiquées sur le planning prévisionnel ci-dessus.
Pas de restriction concernant les paniers de yaourts et crèmes-desserts.

Article 6 : Règlement de la commande

Le règlement se fera par chèques libellés à l'ordre de « La Ferme Du Val Fleury » joints au présent contrat. Les chèques peuvent être **mensuels, trimestriels, semestriels** ou **annuels**. Ils seront encaissés le 10 de chaque mois. Le règlement en espèces est accepté.

Article 7 : Résiliation

Le contrat ne peut être résilié par l'adhérent qu'en cas de force majeure avérée (déménagement, changement non prévisible et conséquent de la composition de la famille ou de la situation sociale). Dans ce cas les chèques non encaissés seront restitués par le producteur à l'adhérent concerné. Il ne peut être résilié par le producteur qu'en cas de force majeure avérée (perte des moyens d'exploitation, changement important de la situation sociale entraînant une impossibilité de production).

Votre Référent :

Aurélié Ducoulombier - aurelie.ducoulombier@free.fr - 06.63.32.79.18
--

Fait en deux exemplaires, à le /..... /.....

L'adhérent

Le producteur